

HÉBERGEMENT D'URGENCE POUR DEMANDEURS D'ASILE

HUDA NIVEAU 2

Katia DELECROIX

Directrice

Audrey DUCOMMUN

Cheffe de service

Loïc COGNON

Coordonnateur

MISSION

Hébergement et accompagnement de personnes en demande d'asile, conformément à la loi n° 2015-925 du 29 juillet 2015 relative à la réforme du droit d'asile. Cette mission se décline autour de différentes activités :

- l'accueil et l'hébergement des personnes en situation de demande d'asile sur orientation des services de l'OFII (466 places),
- l'accompagnement administratif et social de ces ménages particulièrement l'aide à la constitution du dossier OFPRA et au recours,
- réaliser les orientations des publics selon leurs situations administratives.

FINANCEMENT

État - Immigration et Asile : accueil et hébergement des demandeurs d'asile (BOP 303)

ÉQUIPE

Personnel administratif

Direction	0,35 ETP
Secrétaire de pôle	0,30 ETP
1 secrétaire.....	1,00 ETP
1 agent administratif et d'accueil	1,00 ETP

Personnel social

1 chef de service éducatif	2,00 ETP
1 travailleur social coordonnateur	2,00 ETP
11 travailleurs sociaux	11,50 ETP
Agent de maintenance	0,30 ETP
Travailleur social en charge de la veille documentaire et juridique	0,20 ETP
Conseiller numérique	0,40 ETP

▲ PUBLIC ACCUEILLI

111 ménages dont :

23 familles monoparentales

44 couples avec ou sans enfants

44 personnes isolées (23 hommes seuls et 21 femmes seules)

254 personnes dont :

75 hommes

87 femmes

92 enfants mineurs

▲ HÉBERGEMENT SUR L'ANNÉE*

Nombre de personnes : **610**

137 230 nuitées

Moyenne journalière : **295**

Taux d'occupation : **80 %**

**Le nombre de places mobilisées a varié au cours de l'année*

▲ DURÉES MOYENNES DE SÉJOUR

Personnes sortantes dans l'année : **582 jours**

Personnes présentes au 31/12/2022 : **584 jours**



SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
Le parc d'hébergement de l'HUDA 2	2
Hébergement collectif et semi-collectif : 159 places	3
Hébergement diffus en logements éclatés sur le Grand Nancy, Le Val de Lorraine, Lunévillois et Terres de Lorraine : 303 places.....	5
Taux d'occupation.....	6
Organisation du service de l'HUDA.....	7
Locaux et moyens matériels	7
L'équipe, les missions et l'accompagnement social global	8
L'interprétariat.....	12
Les actions collectives	12
Les partenaires	14
Activité 2022 : Bilan statistique et qualitatif	15
Caractéristiques du public accueilli.....	15
Tranches d'âges et sexe des personnes accueillies en 2022	17
Durée moyenne de séjour	18
Nationalités	19
Situation administrative des hébergés au regard de leur droit au séjour	22
Orientations et sorties du dispositif.....	24
Les publics déboutés du droit d'asile	25
Les bénéficiaires d'une protection internationale	27
Perspectives et Conclusion.....	30
Glossaire.....	32

INTRODUCTION

Après plusieurs années singulières à la suite de la pandémie du COVID 19, l'année 2022 a été sous le signe d'une reprise de l'activité et d'un fonctionnement plus normalisé.

Au niveau national, selon les premiers chiffres disponibles sur le site de l'OFPRA¹, 131 000 demandes de protections internationales ont été introduites en 2022, soit une hausse de 27% par rapport à 2021, retrouvant ainsi un niveau proche de celui de 2019.

Le service Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile (HUDA, de niveau 2) est financé par l'Etat pour une capacité d'accueil globale de 466 places, implantées dans les communes du bassin Nancéen, du Val de Lorraine (secteur de Pont-à-Mousson), Terres de Lorraine (Toul et Neuves-Maisons) et du Lunévillois.

Suite à des changements organisationnels, un étoffement de l'équipe et la volonté d'améliorer les conditions d'accueil du public et de travail des salariés, un déménagement était indispensable et a pu aboutir en avril 2022 dans de nouveaux locaux situés au 18 boulevard de la Mothe à Nancy. Ce déménagement, attendu, a été un des faits marquants de l'année.

Cette année encore, l'ensemble de l'équipe a su se mobiliser et faire preuve de dynamisme pour accompagner au mieux les personnes accueillies au sein du dispositif tout en faisant face à de nouveaux défis.

Les questions relatives à la santé du public et à l'accès aux droits sont toujours prégnantes en 2022. Aussi, l'accélération de la dématérialisation des démarches et de la place grandissante du numérique dans le quotidien professionnel a soulevé de nombreuses questions, quelques inquiétudes et chacun a dû mobiliser de fortes capacités d'adaptation pour accompagner cette transition majeure.

Le parc d'hébergement de l'HUDA 2

Au total, **en 2022, 254 personnes ont été accueillies au sein du dispositif, correspondant à 111 ménages**. Le nombre de personnes accueillies en 2022 correspond à un taux de rotation de plus de 50% du total des places financées par le dispositif.

A titre comparatif, 134 personnes étaient accueillies en 2021 et 117 personnes en 2020.

Sur une offre de 466 places en 2022, 159 places sont en collectifs ou semi-collectifs et 303 places sont réparties dans du logement diffus sur les secteurs du Grand Nancy, du Val de Lorraine, du Lunévillois et des Terres de Lorraine. Au total, 18 logements diffus (44 places), 4 studios au sein de l'hôtel Saint-Georges (4 places), 5 studios en résidence sociale (5 places) sont réservés à l'accueil du public isolé, soit, au total, 53 places réparties dans 27 logements.

Le public de l'HUDA de niveau 2 est orienté par l'OFII régional, via la gestion d'un logiciel informatique spécifique appelé le DN@². Il s'agit de demandeurs d'asile en procédure accélérée ou de Dublinés n'ayant pas vocation à être admis en CADA, au regard de la législation et donc orienté en HUDA. Des demandeurs d'asile en procédure normale peuvent également être accueillies. Les personnes orientées

¹ Office Français de Protection des réfugiés et Apatrides

² Dispositif National d'Accueil

sur un dispositif de niveau 2 ont généralement été prises en charge en amont par un dispositif de type CAES ou HUDA de niveau 1. La mise en place des « sas de prise en charge de différents niveaux » a pour objectif de fluidifier et ainsi réduire la problématique de l'hébergement des demandeurs d'asile en faisant correspondre davantage les besoins et les parcours à l'offre de prise en charge en matière d'hébergement.

Dès lors que le ménage a accepté l'offre de prise en charge et l'orientation, l'accueil est organisé. Les demandeurs d'asile sont accueillis en gare ou directement sur le lieu d'hébergement par le travailleur social référent.

Un contrat de séjour est signé dès l'entrée de la personne sur notre dispositif. Celui-ci fait l'objet d'une rencontre entre le ménage et le coordinateur du service.

Afin de répondre aux diverses typologies, la configuration des logements varie du P1 (colocation ou logement seul) au P7.

Une partie des logements sont situés dans les grands ensembles, proches des établissements scolaires, commerces et bénéficient de la proximité des transports desservant les hôpitaux (hôpital central et CHU).

La qualité des hébergements fait l'objet d'un suivi régulier. Des états des lieux d'entrée et de sortie sont systématisés, en lien avec le service technique de l'association, afin d'assurer une maintenance régulière des logements, de l'équipement et du mobilier. Des réparations et réfections de logement sont opérés en cas de besoin.

Comme c'était le cas au cours des années précédentes, le service est très vigilant à la question des nuisibles (punaises de lit, cafards notamment) afin d'en éviter la prolifération. Des protocoles associatifs sont mis en place pour prendre en charge ce problème de santé publique, tant sur le volet préventif que curatif, sur les préconisations d'un COPIL associatif sur cette question, qui a eu lieu en 2019 avec de nouveaux temps d'évaluation en 2020.

Des protocoles préventifs peuvent être mis en place dès l'admission de nouveaux ménages, en cas de doute. Ces protocoles sont systématisés, à la demande de l'AGAFAB, dès l'entrée au sein des résidences sociales Jacques Cordier et Aristide Briand.

Afin de faciliter le traitement des nuisibles et la mise en place de protocoles préventifs au sein de la résidence hôtelière Saint-Georges, un congélateur et une machine à vapeur ont été mis à disposition de l'hôtelier en février 2022. Les protocoles préventifs sont systématisés en cas d'admission à l'hôtel (passage de la vapeur dans les studios et congélations des textiles).

Les traitements sont mis en place dès lors que des nuisibles sont repérés dans certains logements, avec l'intervention de prestataires spécialisés. L'ensemble des personnes hébergées sont sensibilisées afin d'adopter de bonnes pratiques (stockage alimentaire, traitement du linge, repérage des signes d'infestation).

La logistique inhérente à la mise en place de ces protocoles mobilise de nombreux intervenants (entreprises extérieures, service technique, travailleurs sociaux, encadrement...). L'association s'est doté d'équipement de prévention des risques afin de sécuriser l'intervention des salariés.

Hébergement collectif et semi-collectif : 159 places

Tous les sites permettent aux ménages accueillis de rester autonomes dans leur vie quotidienne et de préserver leur intimité. Ils sont tous équipés de coins cuisines (individuels ou à partager) et de sanitaires.

Les ménages assument eux même leur ravitaillement et leur restauration. Les rythmes de vie et les habitudes alimentaires de chacun sont ainsi préservés.

❖ **La résidence hôtelière Saint-Georges à Nancy**

Capacité de 66 places

- ✓ Bâtiment sur trois niveaux situés au cœur de ville
- ✓ 28 studios pouvant accueillir d'une à quatre personnes. Ces studios sont meublés de lits simples ou doubles, d'armoires, d'un espace sanitaire et d'une kitchenette
- ✓ Une salle commune au rez-de-chaussée permet également de recevoir les personnes en entretien
- ✓ Résidence accueillant par la proximité des lignes de transport et l'accès rapide au CHU, de nombreuses personnes avec une problématique de santé

❖ **La résidence sociale Jacques Cordier à Toul**

Capacité de 79 places

- ✓ Établissement géré par l'association de gestion et d'animation du foyer Aristide Briand (AGAFAB)
- ✓ 29 studios. Chaque studio est équipé d'un coin cuisine et d'un bloc sanitaire individuel. Une salle est spécifiquement mise à disposition pour organiser des réunions d'informations collectives ou de régulation.
- ✓ Un bureau d'entretien est à disposition des travailleurs sociaux.

❖ **La résidence sociale Aristide Briand à Neuves-Maisons**

Capacité de 16 places

- ✓ Établissement géré par l'association de gestion et d'animation du foyer Aristide Briand (AGAFAB)
- ✓ 10 studios (4 studios pouvant accueillir une personne et 6 studios pouvant accueillir deux personnes – pas de colocation possible). Chaque studio est équipé d'un coin cuisine et d'un bloc sanitaire individuel.
- ✓ Deux logements homologués PMR sont accessibles sur ce site.

En septembre 2022, un nouveau logement PMR, pouvant accueillir 2 personnes, a été loué au sein de la résidence sociale Aristide Briand. Cette location s'inscrit dans l'adaptation du parc locatif aux besoins des publics accueillis. Les besoins d'hébergement pour les personnes à mobilité réduite sont de plus en plus importants et il est difficile de capter ce type de logement dans le parc locatif public ou privé.

Hébergement diffus en logements éclatés sur le Grand Nancy, Le Val de Lorraine,
Lunévillois et Terres de Lorraine : 303 places

L'ARS loue à des bailleurs publics ou privés un total de 77 logements, répartis sur les différents territoires.

❖ **52 logements dans l'agglomération Nancéenne - 179 places**

Dans l'ensemble de ces logements, 42 places sont dédiées à l'accueil de personnes isolées, réparties dans 16 logements configurés en colocation et 2 studios pour des personnes isolées.

Nancy
Vandœuvre-Lès-Nancy
Jarville
Tomblaine
Laxou
Essey-Lès-Nancy
Maxéville
Malzéville
Saint-Max
Laneuveville-devant-Nancy
Villers les Nancy

❖ **8 logements dans le Val de Lorraine - 46 places**

Logements dédiés à l'accueil de familles, du P4 au P7

Pont-à-Mousson
Blénod-lès-Pont-à-Mousson
Belleville
Pompey

❖ **16 logements dans le Lunévillois - 74 places**

❖ Dans l'ensemble de ces logements, 10 places sont dédiées à l'accueil de personnes isolées, réparties dans 4 logements configurés en colocation.

Blainville-sur-L'eau
Damelevières
Dombasle
Lunéville
Varangéville

❖ 1 logement à Neuves-Maisons (Terres de Lorraine) – 4 places

La question de l'adaptation du parc locatif et la recherche de logement est un enjeu important. La captation des logements dans le parc public est parfois difficile, au regard du manque de produits disponibles. Aussi, l'association se tourne également vers des bailleurs privés afin de capter plus rapidement des logements qui correspondent aux besoins dans l'accueil du public.

Une attention particulière est portée sur la qualité des logements loués et leur implantation.

Au cours de l'année 2022, plusieurs modifications ont été nécessaires. A titre d'exemple, en août 2022, suite à de graves problèmes d'insécurité (agressions et trafic de stupéfiants dans les communs) pour lesquels le bailleur n'avait pas d'alternative, afin de garantir la sécurité des personnes accueillies et des travailleurs sociaux, l'ensemble des 6 logements, dont 3 en colocation (16 personnes au total) ont été rendus au bailleur. Dans l'attente de la captation de nouveaux logements au cours du second semestre 2022, 6 personnes ont dû être relogées dans d'autres logements disponibles au sein du parc d'hébergement de l'HUDA. Une famille déboutée est restée sur place et une famille réfugiée a accédé à un logement en bail direct.

Un nouveau logement a également été capté fin décembre 2022, auprès d'un bailleur privé, dans un immeuble situé à Belleville.

Taux d'occupation

Comparativement à 2021, le taux d'occupation est en hausse progressive en 2022, passant de 74 % en janvier 2022 à 85 % en décembre 2022. Le taux d'occupation global en 2022 est de 80%, contre 74% en 2021 et 81% en 2020.

Taux d'occupation mensuel au sein du dispositif HUDA 2												
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
2020	79	83	83	82	82	81	80	78	81	81	78	79
2021	79	78	77	76	75	75	74	72	72	72	70	72
2022	74	76	78	72	79	79	82	84	82	84	87	85

Valeurs en %, taux d'occupation calculé sur la base de 466 places.

Comme il est visible sur le graphique ci-dessous, le taux d'occupation progresse au fur et à mesure de l'année 2022, pour arriver à un taux d'occupation supérieur aux deux années précédentes dès le mois d'août 2022.

Globalement, cette hausse du taux d'occupation peut s'expliquer par une augmentation du nombre de personnes orientées en 2022, consécutivement à l'augmentation des flux migratoires. Aussi, l'adaptation du parc d'hébergement, qui s'est poursuivi en 2021, avec la création de places pour le public isolé, a permis de répondre à l'évolution des besoins concernant la typologie des publics orientés par l'OFIL.

111 ménages ont été accueillis au sein du dispositif en 2022. Chaque accueil nécessite un temps d'immobilisation des places, que nous tentons de réduire au maximum. Cependant, afin de maintenir la qualité de l'accueil des usagers, des travaux de rafraîchissement sont parfois nécessaires et ne

peuvent être entrepris lorsque les logements sont occupés. Aussi, le nettoyage n'est pas toujours assuré par les ménages qui quittent le dispositif et il est souvent nécessaire de faire intervenir des sociétés de nettoyage. Organisation du service de l'HUDA

L'organisation du service de l'HUDA a connu des changements importants au cours de l'année 2022, avec une réorganisation de l'équipe, l'arrivée de nouveaux professionnels, le rapprochement de plusieurs services et un déménagement.

Locaux et moyens matériels

Début 2022, les services de l'HUDA 1 et HUDA 2 se sont réunis, avec, au départ, à la demande de l'état, le projet de regrouper l'ensemble des places (130 places HUDA 1 et 466 places HUDA 2) dans un seul et même dispositif de 596 places, en déployant de nouvelles places en diffus. Afin de préparer ce projet, l'équipe de l'HUDA 1 rejoint les professionnels de l'HUDA 2 au sein des locaux situés au 47 rue de la Commanderie à Nancy. Deux travailleurs sociaux sont recrutés, ainsi qu'une cheffe de service et un coordinateur. Finalement, au regard de la reprise des flux migratoires et de la saturation des dispositifs CAES ³, l'état souhaite maintenir en partie les modalités d'accueil de l'HUDA 1 (prise en charge plus courte, avant réorientation en CADA ou HUDA) afin de fluidifier l'accueil du public. Bien que les modalités d'accompagnement diffèrent, le rapprochement des équipes est maintenu et présente des intérêts avec, notamment, une proximité de service et des professionnels, qui facilite ainsi le partage de connaissance et le parcours de l'usager.

Au total, en 2022, l'équipe de l'HUDA est composée de,

- 16 travailleurs sociaux, dont 3,5 ETP sont dédiés à l'HUDA 1
- 1 agent administratif et d'accueil
- 1 secrétaire
- 2 cheffes de service
- 2 coordinateurs

Le service bénéficie aussi de fonctions transverses et mutualisées au niveau du pôle Asile et de l'association (directrice et assistante de direction, service RH, manutentionnaire, travailleur social chargé de la veille juridique, services techniques...).

Avec l'étoffement de l'équipe, les locaux, déjà étroits au départ, n'étaient pas adaptés pour l'accueil de l'ensemble des professionnels. Aussi, le service a déménagé le 26 avril 2022 dans de nouveaux locaux situés au 18 boulevard de la Mothe, à Nancy. Il s'agit d'un plateau au rez-de-chaussée d'un bâtiment, aménagés en fonction des besoins du service.

- Près de 500 m², en rez-de-chaussée, accessible aux personnes à mobilité réduite
- Une salle d'attente
- 2 WC adaptés aux PMR
- 5 bureaux d'entretien, disponibles sur réservation
- 1 salle de réunion
- Une tisanerie
- 2 espaces de stockage
- 13 bureaux pour accueillir l'ensemble des professionnels dont,
 - 4 bureaux simples pour les cheffes de service et coordinateurs
 - 1 bureau partagé par la secrétaire et l'agent administratif et d'accueil

³ Centre d'Accueil et d'Evaluation Sociale

- 1 bureau dédié à la mission SPR ⁴ (les deux conseillères socio-professionnelles, dédiées à cette mission financée par le Conseil Départemental, se sont installées dans les locaux en mai 2022)
- 1 bureau dédié à la mission « Réinstallés » (nouveau dispositif mis en place en août 2022)
- 6 bureaux partagés pour les travailleurs sociaux de l'HUDA 1 et 2

La qualité d'accueil du public s'est améliorée avec ce déménagement et permet, notamment, de proposer des actions collectives au sein des locaux et des entretiens individuels dans des cinq espaces dédiés.

Aussi, les professionnels évoluent dans un environnement plus confortable.

L'accessibilité est maintenue puisque les locaux se situent à proximité du centre-ville, à moins de 5 minutes à pieds de l'arrêt « Saint-Georges » sur la ligne du tram 1.

Ce déménagement a été préparé pendant plusieurs mois et a mobilisé l'ensemble des professionnels, à tout niveau, pendant plusieurs mois : recherche des locaux, élaboration des plans et suivi des travaux d'aménagement, tri et préparation des cartons, informations du public et des partenaires, changements d'adresse, ...

Les professionnels sont tous équipés d'un PC portable et d'un smartphone.

7 véhicules sont disponibles, sur réservation, pour l'ensemble des professionnels présents au sein de ces nouveaux locaux (HUDA 1 et 2, mission SPR, mission Réinstallés). Il est également possible d'utiliser un véhicule 7 places, mutualisé avec le CADA.

L'association, attentive à son impact sur l'environnement, favorise la mobilité douce. Aussi, au cours de l'année 2022, 2 vélos électriques ont été achetés pour le déplacement des professionnels. L'association étudie la possibilité d'installer un abri-vélo sécurisé.

Les travailleurs sociaux ont également la possibilité de télétravailler, une journée par semaine, en fonction des besoins. Aussi, des ½ journées de formations obligatoires, « maîtriser son environnement en télétravail » ont été mises en place en 2021 et 2022 pour l'ensemble des professionnels de l'association concernés. Aussi, l'ensemble des dossiers des usagers sont numérisés, ce qui facilite le travail à distance.

L'équipe, les missions et l'accompagnement social global

Les travailleurs sociaux de l'équipe ont des formations initiales différentes : assistantes de service social, éducateurs spécialisés, Conseillères en Economie Sociale et Familiale. Cette pluralité des profils favorise la complémentarité et enrichi l'accompagnement et les échanges par des approches et des compétences différentes.

Afin d'assurer la cohésion de l'équipe, la diffusion d'information, le partage d'expériences et le renforcement des compétences, plusieurs temps collectifs et de suivi des situations sont mises en place,

- Une réunion de service, deux fois par mois
- Un temps de synthèse, animé par les deux coordinateurs (2 groupes) une fois par mois

⁴ Sécurisation du Parcours des réfugiés

- Une séance d'APP⁵ (2 groupes) animé par un prestataire extérieur
- Des points réguliers avec le chef de service pour le suivi des situations

Les professionnels bénéficient également de plusieurs formations, chaque année, dans le cadre du Plan de Développement des Compétences. Ainsi, en 2022, plusieurs professionnels ont pu participer aux formations suivantes,

- Accompagner les personnes exilées en souffrance psychique (2 jours)
- Projet d'accueil personnalisé Salariés Secteurs Social et Médico-Social (3 jours)
- Gestion du conflit en Afghanistan (2 jours)
- Précarité, désaffiliation et sans-abrisme (3 jours)
- La traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle, la spécificité nigériane (2 jours)
- Sauveteur Secourisme du Travail (1 journée)
- Restaurer l'estime de soi (2 jours)
- Addiction, précarité et genre (3 jours)
- PSC1 (1 journée)
- Favoriser la communication avec un usager non francophone (2 jours)

En complément, en 2022, 9 professionnels ont pu bénéficier d'une formation continue pour renforcer les compétences en anglais, à raison de deux séances de 2h par mois, sur un semestre.

Enfin, suite à la demande de l'équipe, une formation dédiée à l'HUDA, sur deux journées, été proposée en décembre 2022 à douze professionnels du service : « Savoir gérer et réagir face à une situation agressive ou une personne agressive ».

Globalement, l'offre de formation des professionnels est plutôt développée et très appréciée.

Chaque travailleur social est référent de plusieurs ménages, sur un secteur géographique ou un site défini et assure un accompagnement social global. L'accompagnement social est assuré au travers de visites à domicile, de permanences sur certains sites d'hébergement et dans le cadre d'entretiens au bureau.

La rencontre à domicile permet, entre autres, de s'assurer de l'entretien des lieux et de la maîtrise du savoir habiter. L'occupation et l'appropriation des lieux par la personne représentent un axe de travail éducatif dans le projet individualisé de la personne. Par ailleurs, ces rencontres à domicile, en complément d'entretiens au bureau, permettent de repérer d'éventuelles carences ou difficultés éducatives et risques de violences intra-familiales. Ces modalités d'accompagnement permettent également de réguler les relations entre les personnes hébergées au sein d'un même site ou en colocation.

Une permanence éducative dans nos locaux est également assurée chaque jour, par roulement, afin de répondre aux sollicitations des ménages et des partenaires et assurer la continuité de l'accompagnement.

Les notes ministérielles, les décrets d'application de la loi asile et la convention pluriannuelle encadrant l'activité du service permettent de stabiliser le dispositif autour d'un cahier des charges clarifié. Dans un contexte perpétuellement en mouvement, nous précisons davantage les missions de l'équipe autour d'un redimensionnement des axes de travail et d'une construction autour des actions suivantes, en lien avec le projet de la personne bénéficiant d'une prise en charge sur l'HUDA :

⁵ Analyse des Pratiques Professionnelles

- ⇒ Préparation théorique et pratique de l'accueil des personnes orientées via la plateforme DNA. Communication de date sur le DNA et lien avec l'OFII et les partenaires orienteurs pour l'organisation de l'accueil des personnes.
- ⇒ Apporter une aide et un appui à l'instruction de la demande d'asile auprès de l'Office Français Pour Réfugiés et Apatride (OFPRA) ou le recours auprès de la Cour Nationale du Droit d'Asile. (CNDA)
- ⇒ Évaluer la situation du ménage au regard de l'hébergement proposé et des problématiques repérées.
- ⇒ Orienter et coordonner vers différents partenaires et services selon les demandes, difficultés ou besoins repérés.
- ⇒ Accorder les aides alimentaires (orientations vers les associations caritatives pour les déboutés en présence indue, avances financières pour demandeurs d'asile en attente de l'ADA)
- ⇒ Accompagner, coordonner et orienter vers les services de soins, suivre les vaccinations et les dépistages de la tuberculose.
- ⇒ Aider à l'ouverture et/ou au maintien des droites santé. (AME, PUMA, CSS)
- ⇒ Assurer la scolarisation des enfants, mettre en place les rendez-vous CIO, orienter vers des cours d'alphabétisation pour les adultes.
- ⇒ Mettre en place et proposer des actions collectives sur des thématiques éducatives ciblées (sportives, culturelles, juridiques...), organisées par les travailleurs sociaux ou en lien avec des partenaires extérieurs.
- ⇒ Avoir un lien étroit et développer une communication réciproque avec les responsables des résidences.
- ⇒ Établir et suivre différents plannings participant au vivre ensemble au sein des lieux d'hébergement semi-collectifs. (Utilisation des machines à laver, cuisines, propreté des locaux et des abords, etc.).
- ⇒ Évaluer et renforcer si nécessaire les compétences et le respect des règles en matière de savoir-habiter en France (entretien du logement, respect du voisinage, gestion des fluides, ...).
- ⇒ Assurer le respect du règlement intérieur, les rappels aux règles, soutenir les prises d'initiatives pour les actes de la vie quotidienne.
- ⇒ Actualiser les données et éléments statistiques. (Tableaux de bord divers, plannings d'hébergement, fiches et notes de suivi social, etc.)
- ⇒ Assurer une veille dans la lutte contre les nuisibles (cafards, punaises de lits...) et organiser les protocoles préventifs et curatifs en lien avec les services techniques et les responsables de résidences.
- ⇒ Participer à l'aiguillage technique des recours auprès des avocats ou de la mise en œuvre de l'aide au retour volontaire (ARV)
- ⇒ Accueillir les stagiaires afin de transmettre des savoirs, des compétences en participant à leur construction sur le plan de la posture et de l'identité professionnelle.
- ⇒ Assurer une vigilance accrue sur les thématiques de protection de l'enfance et de violences intra-familiales (en constante augmentation).

- ⇒ Assurer une veille sociale sur le plan juridique en lien avec le droit des étrangers et de l'asile en actualisant les connaissances dans l'intérêt de l'utilisateur.
- ⇒ Participation et représentation à différentes instances afin de dégager des stratégies éducatives et de développer avec méthode le processus d'intelligence et d'intervention en collectif.

L'accompagnement social au sein du service amène les professionnels à intervenir sur de nombreux aspects dans le quotidien et la situation des usagers (accès aux droits, procédure d'asile, santé, scolarisation, savoir-habiter, intégration dans l'environnement, ...). Aussi, le travailleur social est souvent perçu comme un pilier et est fortement mobilisé, tant par les personnes accompagnées que par les partenaires. Aussi, dans ce contexte, l'accompagnement vers l'autonomie est un enjeu majeur pour éviter toute situation de dépendance et de désengagement du public dans leur situation et leurs démarches. Le professionnel se doit de se positionner comme un facilitateur qui aide au décryptage, soutient l'initiative et renforce la capacité à choisir et agir.

Aussi, cet accompagnement est une véritable richesse, qui permet de développer des connaissances et compétences dans de nombreux domaines mais demande aussi de grandes capacités d'adaptation et une forte mobilisation.

Depuis la crise du COVID 19 et plus particulièrement en 2022, les travailleurs sociaux sont désormais confrontés au défi du numérique et de la dématérialisation de nombreuses démarches. L'accompagnement du public vers l'accès au numérique prend une part de plus en plus importante dans le quotidien des professionnels et les modalités d'accompagnement. Il s'agit d'une transition majeure qui soulève de nombreuses questions et suscite des inquiétudes.

En 2020 s'est engagé un travail important d'évaluation et de redimensionnement des missions.

Ce projet s'appuie sur les directives étatiques et le cahier des charges HUDA. L'objectif est de clarifier les missions des travailleurs sociaux, dégager des axes prioritaires d'accompagnement, développer le travail partenarial pour renforcer le lien et les appuis techniques à l'équipe et faciliter l'orientation des publics vers des interlocuteurs repérés en lien avec certaines problématiques rencontrées par les ménages.

Sur la base des travaux engagés en 2020 par l'équipe éducative autour de 6 thématiques :

- ✓ Procédures et législation
- ✓ Enfance, parentalité et scolarité
- ✓ Accompagnement dans le parcours de soin
- ✓ Logement, hébergement et savoir habiter
- ✓ Orientation et accompagnement du public issu de l'asile
- ✓ Ouverture au monde et actions collectives

Le travail d'évaluation et de redimensionnement s'est poursuivi en 2021, malgré l'impact de la pandémie du COVID 19. Sur la base des groupes de travail antérieurs, une seconde étape de ce travail s'est poursuivie à travers une réflexion articulée autour des temps forts de l'accompagnement du public :

- ✓ L'admission et l'accueil
- ✓ Le séjour et l'accompagnement
- ✓ L'accompagnement à la sortie et l'orientation

Ces échanges et groupes de travail ont permis de finaliser l'état des lieux de l'existant et de dégager des pistes d'amélioration et de capitaliser les savoirs.

La finalisation de ce travail, prévue initialement en 2022 avec, notamment, la retranscription des réflexions en fiches actions et procédures internes, a pris du retard, en lien notamment avec la réorganisation du service et le déménagement qui a eu lieu en mai 2022. Il est prévu que ce projet, qui progresse, aboutisse courant 2023.

Il sera également l'occasion de poursuivre le travail déjà amorcé de modernisation et création des outils à destination de l'équipe et du public (contrat de séjour, règlement de fonctionnement, projet de service, projet personnalisé ...), de développer la mise en place des actions collectives, de déployer de nouveaux partenariats sur les différents secteurs géographiques d'implantation des logements diffus et d'engager une réflexion sur les outils et la méthodologie de travail et d'accompagnement dans le renforcement de l'autonomisation des publics et des notions de savoir-habiter.

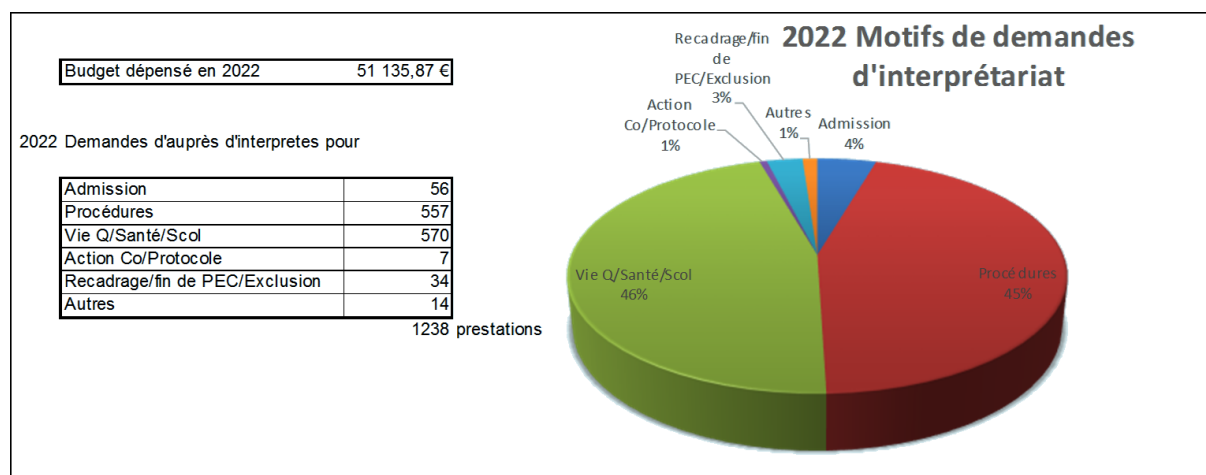
Ce déploiement et cette mobilisation partenariale doit permettre aux équipes de se concentrer sur le cœur de l'accompagnement, en lien avec la demande d'asile et les aspects concomitants en s'appuyant sur les partenaires pour la coordination et la prise en charge des besoins et difficultés plus spécifiques (coordination du parcours de soins, démarches liées aux situations de violences intra-familiales, suivi des jeunes enfants, etc.).

L'interprétariat

Afin d'accomplir ces missions, les professionnels ont accès à l'interprétariat. Le service fonctionne avec son propre réseau de partenaires et prestataires, pour l'ensemble du pôle Asile, en complément de la plateforme ISM.

Le recours à l'interprétariat n'est pas systématique et chaque professionnel adapte le recours à l'interprétariat en fonction des besoins. La majorité des prestations se font par téléphone. L'interprétariat physique reste à la marge.

Le nombre de prestations a baissé, comparativement à 2021 (1619 prestations)



Les actions collectives

Permettre à chaque personne accueillie d'accéder à certaines activités et ateliers, en fonction de ses envies, besoins et compétences, est important pour tisser du lien social, limiter le stress, l'isolement, l'inactivité et s'évader d'un quotidien souvent rythmé par l'attente et l'incertitude des réponses liées

à la situation administrative. Par ailleurs, certaines activités, menée par l'équipe éducative, contribuent à la construction d'un lien de confiance avec l'équipe, au travers d'un média culturel et convivial nécessaire et complémentaire à l'accompagnement social et administratif proposé.

En 2022, de nombreuses actions collectives ont été proposées aux personnes hébergées par le service, renforçant ainsi la dynamique initiée en 2021. Aussi, le déménagement du service au cours de l'année a été favorable pour renforcer cet axe d'accompagnement puisqu'il a été possible d'organiser des actions collectives directement dans les locaux.

Les participants à ces activités font part d'une grande satisfaction et sont très demandeurs.

La majorité des actions proposées se sont tournées vers des temps ludiques et conviviaux pour permettre aux personnes de s'évader, se détendre et rompre l'isolement. L'un des objectifs des actions collectives est de susciter l'envie des personnes et qu'elles puissent elles-mêmes se mobiliser en toute autonomie. C'est pourquoi certaines actions sont tournées vers des sorties locales et gratuites.

Quelques exemples des actions menées en 2022,

- Plusieurs ateliers culinaires au sein de la boîte à cuisine et à Toul
- Un concert en soirée à l'Autre Canal
- Une sortie au Lac de Madine
- Sorties au parc de la Forêt de Haie
- Une sortie au plateau d'Ecrouves, avec des jeux extérieurs et parcours de santé
- Financement d'entrées de piscine pour les familles hébergées à Dombasle
- Visite de la ville de Metz – Centre-ville, centre Pompidou et Cathédrale
- Visite d'une ferme pédagogique
- Fraispertuis
- Parc de Sainte-Croix
- Randonnées dans les Vosges
- Ateliers manuels parents-enfants (Halloween, Pâques, Noël)
- Concert NJP
- Shooting photo de Noël, avec la participation d'un photographe amateur, suivi d'un goûter et de distribution de cadeaux aux enfants
- Plusieurs sorties à l'aquarium
- Sorties estivales à la plage des Deux Rives
- Balade à vélo aux bords de la Meurthe, en lien avec la Maison du Vélo
- Sentier pieds-nus dans les Vosges
- Accompagnement à la Ludothèque
- ...

Le partenariat avec Gynécologie Sans Frontière se poursuit en 2022. Il s'agit d'une action à destination des femmes à travers des rencontres régulières avec une sage-femme, autour d'un sujet décidé par les participantes (grossesse, contraception, égalité femmes-hommes...). Ce partenariat et la mise en place de ces temps d'échanges sont organisés et coordonnés par plusieurs travailleurs sociaux du pôle asile.

Aussi, au travers d'un partenariat, une professionnelle de l'association France Addictions a pu proposer des temps d'échanges autour de la santé et du bien-être, pour un petit groupe de femmes. Cette action, intitulée « world café » a été menée au cours du second semestre 2022, à raison d'une rencontre deux fois par mois en moyenne, au sein de nos locaux.

En ce qui concerne l'apprentissage du français, l'accès à des cours de FLE et d'alphabétisation reste limité. En effet, l'offre est inférieure à la demande et les personnes doivent très souvent s'inscrire sur liste d'attente avant de pouvoir intégrer un dispositif d'apprentissage de la langue française.

Afin de pallier cette difficulté, les travailleurs sociaux proposent aux personnes qui disposent d'un téléphone et d'internet des sites d'apprentissage en ligne.

Les orientations vers d'autres associations complètent l'offre d'activité proposée par le service : actions de bénévolat, centres sociaux, tremplin sport, ...

L'AGAFAB a également proposé régulièrement des activités aux personnes accueillies au sein de la résidence Jacques Cordier à Toul et Aristide Briand à Neuves-Maisons (barbecue et journée conviviale au bord d'un étang, loto, visite de Sainte Croix, barbecue estival, ateliers de fabrication de produits d'entretien et bien-être, activités musicales, pratique sportive...). D'autre part, certaines personnes hébergées au sein de la résidence Jacques Cordier entretiennent un jardin partagé, sous la supervision d'une des professionnelles qui intervient sur le site et en lien avec les professionnels de la résidence depuis plusieurs années.

Afin de favoriser la participation des usagers, nous souhaitons développer des actions qui mettent à profit leurs compétences et contribuent ainsi à renforcer la confiance en soi, parfois mise à mal par l'inactivité. Plusieurs initiatives ont été menées en 2022. Trois séances d'ateliers artistiques autour du dessin et de la peinture, animée par une personne hébergée, au sein de nos locaux, ont pu avoir lieu. Aussi, une professeure de fitness a également proposé quelques séances de renforcement musculaire à certaines femmes volontaires au sein de la résidence sociale Jacques Cordier. L'implication des usagers dans l'animation de ces ateliers nécessite une coordination en lien avec un travailleur social.

En 2022, certains membres de l'équipe ont pu également développer des supports d'animations pour des ateliers à visée éducative principalement. Aussi, fin 2022, un groupe de travail a été menée par plusieurs professionnels pour aboutir à une série d'actions à destination du public concernant la consommation énergétique. Plusieurs sessions ont pu avoir lieu début 2023 et ces actions se poursuivront tout au long de l'année.

Afin de soutenir cette dynamique et renforcer cet axe d'accompagnement, un travailleur social sera recruté en 2023, la moitié de son temps de travail (0,5 ETP) sera dédié au déploiement des actions collectives à destination du public, en concertation avec l'équipe.

Les partenaires

Au regard des modalités de prise en charge, les partenaires sont nombreux, tant au niveau de l'accompagnement du public que de l'organisation du service. S'agissant d'un accompagnement social global, les travailleurs sociaux sont amenés à intervenir sur de nombreux champs et à réorienter vers les dispositifs dédiés en fonction des besoins repérés.

Aussi, les logements sont implantés sur 22 communes, ce qui élargit d'autant plus le nombre de partenaires.

Le service fait appel à de nombreux prestataires pour assurer ses missions, notamment en lien avec la gestion du parc d'hébergement (réfection des logements, nettoyage, prévention des nuisibles, hôteliers).

Les principaux partenaires institutionnels et associatifs⁶,

- Services de l'état : OFII, OFPRA, Pôle Régional des Dublinés, Préfecture
- Conseil départemental : PMI, assistantes sociales de secteur, CEMMA,
- Mairies, CCAS
- Les partenaires de santé : Centres Hospitaliers, praticiens libéraux, sages-femmes, CMP, psychiatrie, MDPH, CLAT ...
- Les partenaires de l'Education Nationale : établissements scolaires, CIO
- Les services culturels : Centres sociaux, musées, associations culturelles et sportives
- Associations caritatives : secours populaires, Croix rouge, restos du cœur ...
- Bailleurs sociaux, propriétaires privés, responsables de résidence, hôteliers
- SIAO, structures d'hébergement, FJT

Activité 2022 : Bilan statistique et qualitatif

Caractéristiques du public accueilli

Globalement, sur l'année,

- **137 230 nuitées**
- 111 ménages accueillis
- Un taux d'occupation moyen de 80%

	2021		2022	
Ménages	58		111	
Hommes isolés	18	31 %	23	20,5 %
Femmes isolées	11	19 %	21	19 %
Femme avec enfants	7	12 %	21	19 %
Homme avec enfant	0	0	2	1,8 %
Couple sans enfant	2	3,5 %	12	11 %
Couples avec enfants	20	35 %	32	29 %
Enfants	49	36,5 %	92	36,2 %
Nuitées réalisées	126 229		137 230	

111 ménages ont été accueillis en 2022, correspondant à 254 personnes, soit 54% de la totalité des personnes présentes en 2022 (au regard du nombre de places).

A titre comparatif, 134 personnes étaient accueillies en 2021 (58 ménages) soit 28,7% de la totalité des personnes présentées en 2022.

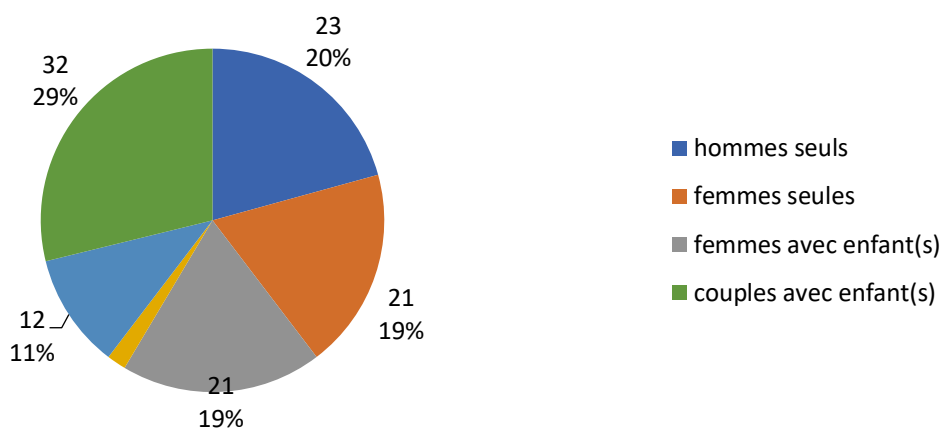
⁶ Se référer au glossaire, à la fin du rapport

En 2022, le nombre de personnes accueillies au sein du dispositif a augmenté de 25%, comparativement à 2021.

Ont été accueillis,

- 44 personnes isolées
- 23 familles monoparentales
- 12 couples sans enfant
- 32 couples avec enfants

Typologie des ménages accueillis



Globalement, au-delà de l'augmentation du nombre de personnes accueillies en 2022, on constate plusieurs changements dans la composition familiale des nouveaux hébergés,

Si le taux d'accueil des mineurs reste stable entre 2021 et 2022 (36 %), on note une hausse significative du nombre de couples sans enfants, passant de 3,5 % à 11% en 2022. Le nombre de couple avec enfants baisse de 6 %, laissant la place à une augmentation du nombre de familles monoparentales de près de 9%

Aussi, bien que le nombre de femmes isolées accueillies reste stable, le nombre des hommes isolés accueillis est en baisse de 10 %. Cependant 23 hommes isolés ont tout de même été accueillis cette année.

Un peu plus de 50% des ménages accueillis n'ont pas d'enfant. Aussi, la tendance à l'augmentation du nombre de ménages sans enfant, repéré en 2021 au sein du dispositif, tend à se confirmer. Pour rappel, 70 % des ménages avaient au moins un enfant en 2020.

Le nombre d'enfants accueillis reste stable mais le nombre de ménages avec des enfants diminue.

Cette situation peut s'expliquer par l'adaptation du parc d'hébergement, opéré en 2020 et 2021, avec la création de colocations adaptées à l'accueil du public isolé et la mise à disposition de logements pouvant accueillir de grandes compositions familiales. Aussi, il n'est pas rare que les familles soient composées de 4 à 5 enfants.

En 2022, les situations de violences intrafamiliales repérées ont été moins importantes que les deux années précédentes.

Cependant, les travailleurs sociaux restent vigilants sur ces questions, ainsi que sur le suivi des enfants hébergés. Aussi, l'orientation vers les services de la PMI est systématique et le suivi fortement recommandé aux parents.

Il est à noter que les personnes isolées sont particulièrement affectées par le syndrome de stress post-traumatique. Cette situation peut s'expliquer, au-delà des motifs qui poussent ces personnes à l'exil, par un parcours migratoire souvent très long et éprouvant. Aussi, les équipes éducatives sont sensibilisées à cette question, à l'écoute de la souffrance de ces personnes et savent les orienter vers les dispositifs adaptés, et notamment vers les CMP. Le partenariat avec l'EMPP se poursuit et des infirmiers peuvent proposer rapidement un premier rendez-vous, dans nos locaux.

Tranches d'âges et sexe des personnes accueillies en 2022

Tranches d'âges				
	2021		2022	
Mineurs	49	37 %	92	36 %
18 à 25 ans	18	13 %	33	13 %
26 à 35 ans	34	25 %	51	20 %
36 à 45 ans	21	16 %	38	15 %
46 à 55 ans	7	5 %	27	11 %
Plus de 55 ans	5	4 %	13	5 %
Totaux	134	100 %	254	100 %

Sexe				
	2021		2022	
Hommes	42	31 %	75	30 %
Femmes	43	32 %	87	34 %
Enfants	49	37 %	92	36 %
Totaux	134	100 %	254	100 %

Globalement, l'âge et le sexe des personnes accueillies a peu évolué entre 2021 et 2022. On note une hausse de 6 % des personnes âgées de 46 à 55 ans. Il est possible de faire l'hypothèse que cette augmentation soit en corrélation avec l'augmentation du nombre de couples sans enfants.

Durée moyenne de séjour

Durée de séjour	2021	2022
	Ménages sortis dans l'année	Ménages sortis dans l'année
Moins d'un mois	1	6
De 1 à 3 mois	1	11
De 4 à 6 mois	8	17
De 7 à 12 mois	6	41
De 12 à 24 mois	19	6
Plus de 24 mois	37	0
Totaux	72	81

Les durées de séjour des ménages sortis en 2021 et 2022 sont très différentes. Là où, en 2021, la majorité des ménages sortis dans l'année étaient présents depuis plus de 12 mois, la tendance s'inverse complètement. A ce stade, il est difficile d'avancer des explications précises mais certaines hypothèses peuvent se dessiner.

Il est à noter une réduction des délais de traitement des demandes d'asile par l'OFPRA, passant d'une moyenne de 8,5 mois en 2020 et 2021 à une moyenne de 5,2 mois sur l'ensemble de l'année 2022, atteignant un point bas à 4 mois en fin d'année. ⁷

En 2022, les délais moyens de jugement auprès de la CNDA, sur l'ensemble de l'année 2022, sont de 6 mois et 16 jours (contre 7 mois et 8 jours en 2021). En 2022, le nombre de recours enregistrés à la CNDA est inférieur au nombre de décisions rendues. Aussi, le nombre d'affaires en instance se réduit. Cependant, dans le même temps, le nombre d'affaires en instance depuis plus d'un an augmente (16,7% en 2022 contre 12,1% en 2021). ⁸

Aussi, le nombre de départs volontaires (38) en 2022 est plus important qu'en 2021 (27). Les personnes isolées ou ménages sans enfants, plus nombreux au sein du dispositif, tendent à quitter plus facilement le service à l'issue de leur procédure de demande d'asile ou peu de temps après l'accueil si les conditions d'hébergement et le secteur ne leur conviennent pas (secteur géographique notamment). Les personnes placées sous procédure DUBLIN, plus nombreuses au sein du dispositif, sont parfois très rapidement réorientées vers des dispositifs PRAHDA après leur arrivée.

Le nombre important de départs de personnes présentes depuis plus de 12 à 24 mois en 2021 peut également s'expliquer par une augmentation des délais de traitement des procédures pendant la crise du COVID 19 et des difficultés d'orientation, générant ainsi un temps de présence plus long sur cette période au sein des dispositifs d'hébergement.

⁷ Source : site de l'OFPRA

⁸ Source : rapport d'activité 2022 de la CNDA

Nationalités

Nationalités	2021		2022	
	Présents au 01/01/21	Présents au 31/12/21	Présents au 01/01/22	Présents au 31/12/22
Afghanistan	8	24	24	26
Albanie	30	35	35	42
Algérie	0	0	0	1
Angola	8	7	7	7
Arménie	40	26	26	29
Bangladesh	0	2	2	8
Bielorrussie	4	2	2	8
Burkina Faso	3	0	0	3
Cameroun	4	4	4	5
Colombie	0	0	0	1
Congo	10	6	6	16
Côte d'Ivoire	12	14	14	16
Egypte	0	0	0	2
Erythrée	1	1	1	1
France	2	2	2	1
Gabon	2	2	2	3
Géorgie	57	52	52	80
Guinée	4	2	2	11
Inde	5	3	3	0
Irak	4	0	0	0
Kirghizistan	3	3	3	0
Kosovo	25	29	29	9
Lybie	1	0	0	6
Macédoine	7	0	0	0
Mali	0	1	1	3
Maroc	0	3	3	3
Montenegro	6	2	2	2
Nigeria	34	41	41	45
Pakistan	6	6	6	6
Palestine	0	0	0	1
Philippines	1	0	0	0
Russie	21	18	18	12
Serbie	27	15	15	6
Sierra-Léone	5	3	3	3
Somalie	6	4	4	3
Soudan	5	5	5	5
Syrie	8	6	6	11
Tibet	0	0	0	1
Tunisie	0	5	5	0
Turquie	4	5	5	11
Ukraine	4	2	2	8

Vénézuela	0	0	0	2
Yemen	2	0	0	1
Yougoslavie	6	2	2	2

Les 6 nationalités les plus représentées			
Au 1 ^{er} janvier 2021	Au 31 décembre 2021	Au 1 ^{er} janvier 2022	Au 31 décembre 2022
Géorgie	Géorgie	Géorgie	Géorgie
Arménie	Nigéria	Nigéria	Nigéria
Nigéria	Albanie	Albanie	Albanie
Albanie	Kosovo	Kosovo	Arménie
Serbie	Arménie	Arménie	Afghanistan
Kosovo	Afghanistan	Afghanistan	Congo et Côte d'Ivoire

Au niveau national, pour la 5^{ème} année consécutive, l'Afghanistan demeure le 1^{er} pays de provenance des demandeurs d'asile, avec plus de 17000 premières demandes introduites, soit une hausse de 37% par rapport à l'année précédente. S'en suivent ensuite le Bangladesh (8600 demandes), de la Turquie (8500 demandes), de la Géorgie (8100 demandes) et de la République Démocratique du Congo (5900 demandes).⁹

Aussi, les nationalités des personnes accueillies au sein du dispositif HUDA ne reflètent pas la tendance nationale. Au cours de l'année 2022, 42 nationalités différentes sont représentées.

Quatre des six nationalités les plus représentées au sein de l'HUDA, la Géorgie, l'Albanie, l'Arménie et le Kosovo relève de la liste des pays d'origine sûre. Aussi, l'ensemble de ces ressortissants de pays sûrs verront leur demande d'asile traitée sous le régime de la procédure accélérée.

Après une augmentation importante du nombre de ressortissants Afghans au cours du second semestre 2021, le nombre d'afghans accueillis reste plutôt stable. Au cours de l'année 2022, deux familles prise en charge avaient été accueillies dans le cadre du dispositif d'évacuation APAGAN¹⁰.

Globalement, sur l'année 2022, le taux de protection accordé par l'OFPPA s'établit à 29%, soit 3 points de plus qu'en 2021.¹¹

Bien que nous n'ayons pas les taux de protection des principales nationalités représentées (*le rapport d'activité de l'OFPPA n'est pas encore accessible*), il est tout de même possible de dire que ce taux est beaucoup plus faible que la moyenne nationale.

Selon les chiffres du rapport d'activité 2022 de la CNDA¹², les taux de protection, selon les nationalités, sont les suivants (*cela concerne les protections accordées suite à recours auprès de la CNDA*)

⁹ Source : site de l'OFPPA

¹⁰ APAGAN : il s'agit d'une opération d'évacuation par les forces armées Françaises, durant l'été 2021, à la suite de la prise de Kaboul par les Talibans.
<https://www.ofpra.gouv.fr/libraries/pdf.js/web/viewer.html?file=/sites/default/files/2022-12/Le%20focus%20afghanistan.pdf>

¹¹ Source OFPPA

¹² Lien vers le rapport d'activité de la CNDA :
http://www.cnda.fr/content/download/210501/2017028/version/4/file/Rapport%20d%27activit%C3%A9%202022_version%20internet%20VF.pdf

- **Géorgie** : 2,8 % (2 628 décisions rendues)
- **Nigéria** : 19 % (5 172 décisions rendues) / à noter que pour les femmes nigérianes, le taux de protection est de 30%
- **Albanie** : 6,3 % (2 453 décisions rendues)
- **Arménie** : 5,7 % (847 décisions rendues)
- **Afghanistan** : 49,7 % (3933 décisions rendues)
- **Côte d'Ivoire** : 25% (4335 décisions rendues)
- **République Démocratique du Congo** : 20,5% (3376 décisions rendues)

Le taux de protection, pour les ressortissants géorgiens, est l'un des plus faibles. Aussi, les Géorgiens sont la première nationalité accueillie au sein de l'HUDA depuis 2020. Jusqu'à présent plutôt stable, le nombre de ressortissants géorgiens fait un bon très important entre le 1^{er} et 2^{ème} semestre 2022, passant de 52 à 80 personnes.

En 2022, aucun ressortissant Géorgien accueilli au sein du dispositif n'a obtenu le bénéfice d'une protection internationale.

Par ailleurs, comme l'année précédente, **Nous constatons qu'un nombre certain de personnes de nationalité Géorgienne et Arménienne arrivent en France avec des handicaps ou pathologies lourdes**, dans l'espoir d'obtenir une prise en charge médicale et un traitement adapté. Tout comme en 2020, il n'est pas rare de rencontrer des personnes avec des pathologies sévères à la fois sur le plan psychique et somatique : polyhandicaps, troubles de la personnalité et du comportement, conduites suicidaires, cancers, addictions...

L'absence de protection accordée à ce public, majoritairement représenté au sein du dispositif et souvent emprise à des problèmes de santé lourds, laissent à craindre une augmentation du nombre de personnes déboutées dans le courant de l'année 2023. Aussi, les rejets sur ordonnance ne sont pas rares. L'accélération du traitement des demandes de titre de séjour pour soins, très importantes pour ce public, est nécessaire pour favoriser, à minima, la fluidité et les sorties du dispositif, situation qui est prise très au sérieux par les services de l'OFII et de la Préfecture.

En effet, les ménages déboutés qui se maintiennent indument le plus longtemps au sein du dispositif sont les personnes en situation de handicap ou avec une pathologie lourde et les familles nombreuses.

Enfin, le flux de personnes originaires du Nigéria augmente progressivement depuis 2020. La majorité sont des femmes, isolées ou seules avec un ou plusieurs enfants.

La très grande majorité des personnes nigérianes sont originaires d'Edo State et Benin City.

Il est à souligner, comme en 2021, qu'une très grande partie des femmes originaires du Nigéria, qu'elles soient ou non en couple, sont ou ont été emprises dans des réseaux de traites des êtres humains (dans d'autres pays européens ou en France). Une vigilance particulière est apportée dans l'accompagnement de ces femmes mais il est parfois difficile d'entrer en contact et, pour elles, d'investir une relation de confiance avec des personnes extérieures à leur communauté. Cette méfiance peut s'expliquer par les craintes et l'emprise liées au respect des rites traditionnels. Aussi, les travailleurs sociaux se mettent en lien systématiquement avec le service ANTIGONE, spécialisé dans la prise en charge des victimes de traite et réseaux de prostitution.

Situation administrative des hébergés au regard de leur droit au séjour

Situations administratives des ménages au regard du droit au séjour, en 2021						
	01/01/2021	TAUX	30/06/2021	TAUX	31/12/2021	TAUX
Demande d'asile	153	41 %	140	39 %	156	46 %
DUBLIN	25	7 %	6	2 %	13	4 %
Déboutés CNDA	96	26 %	105	30 %	101	30 %
Déboutés POS	48	13 %	42	12 %	20	6 %
BPI	44	12 %	49	14 %	47	14 %
Régularisés	3	1 %	5	1 %	1	0 %
Total	369	100 %	347	100 %	338	100 %

Situations administratives des ménages au regard du droit au séjour, en 2022						
	01/01/2022	TAUX	30/06/2022	TAUX	31/12/2022	TAUX
En attente de statut	0	-	1	0	0	-
Demande d'asile	156	46 %	115	31 %	138	35 %
DUBLIN	13	4 %	21	6 %	28	7 %
Déboutés CNDA	101	30 %	117	32 %	129	33 %
Déboutés POS	20	6 %	54	15 %	31	8 %
BPI	47	14 %	55	15 %	49	12 %
Régularisés	1	-	8	2 %	18	5 %
Total	338	100 %	371	100 %	393	100 %

Le nombre de personnes déboutées à la CNDA tends à augmenter progressivement tandis que le taux de personnes statutaire reste plutôt stable.

On constate une légère augmentation des personnes régularisées.

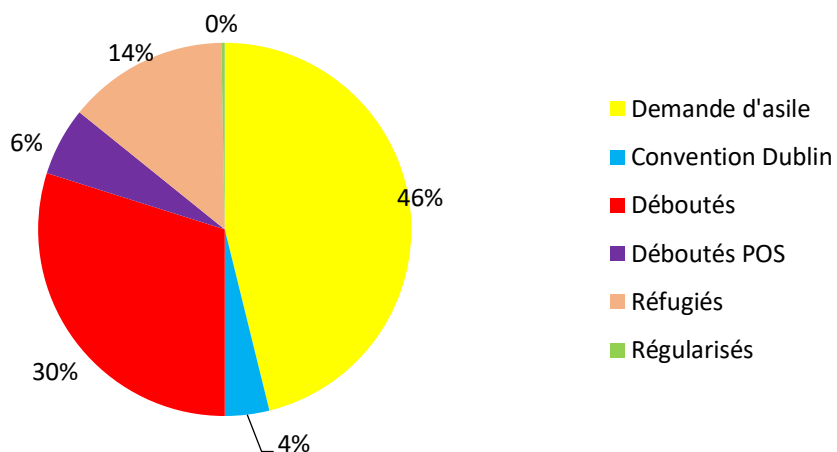
Globalement, entre 2021 et 2022 et au cours de l'année 2022, aucun écart significatif n'est repéré. Le taux de personnes déboutées oscille d'un semestre à l'autre, notamment si on cumule les personnes déboutées à l'OFPR (déboutés POS) et celles qui le sont à la CNDA. Il est difficile de dégager une tendance nette.

Au cours de l'année 2022,

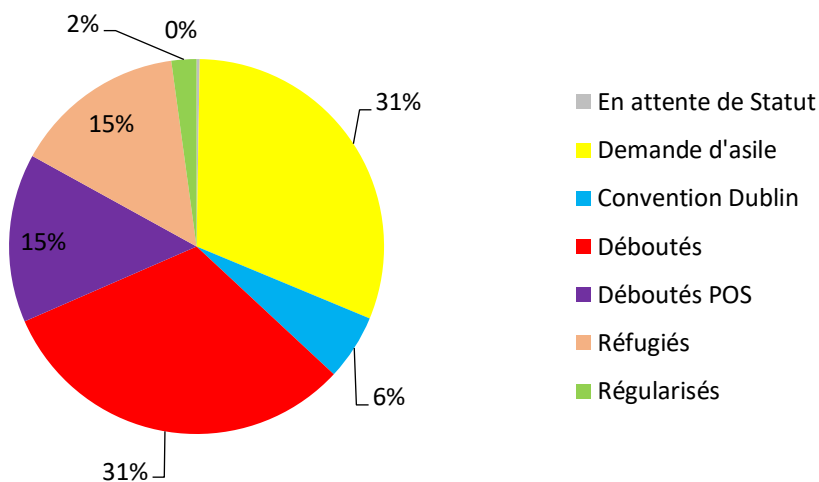
- 23 personnes (9 ménages) ont obtenu une Autorisation Provisoire de Séjour
- 4 personnes (3 ménages) ont obtenu une Carte de Séjour Temporaire
- 40 personnes (15 ménages) ont obtenu une protection subsidiaire
- 71 personnes (30 ménages) ont obtenu le statut de réfugié

Au total, en 2022, 45 ménages ont obtenu une protection internationale, contre 16 ménages en 2021.

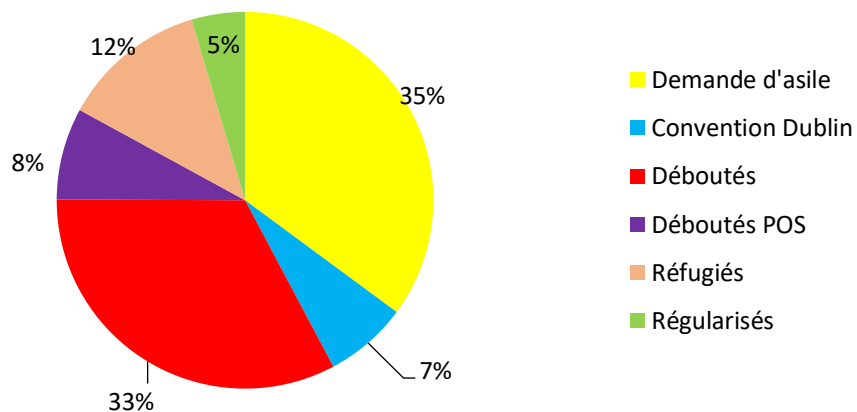
Statuts au 01-01-2022



Statuts au 30-06-22

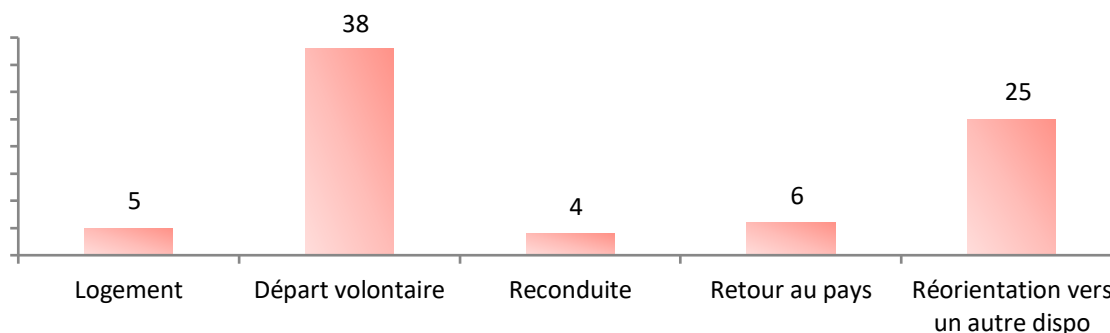


Statuts au 31-12-22



Orientations et sorties du dispositif

En 2022, 81 ménages ont quitté le dispositif, contre 72 ménages en 2021.



L'accompagnement à la sortie marque toujours un tournant dans l'accompagnement des publics et peut faire l'objet de tensions lorsque les propositions ne coïncident pas avec les projets des usagers ou qu'il s'agit d'une sortie sans réorientation, ce qui est le cas des publics déboutés du droit d'asile notamment. Aussi, les publics ont connaissance dès le départ, par la signature du contrat de séjour, des limites des missions du service et des conditions de fin de prise en charge.

Les bénéficiaires d'une protection internationale peuvent se maintenir au sein de l'HUDA pendant 3 mois, renouvelable une fois, à compter de la notification du statut.

Les ménages déboutés doivent quitter le dispositif dans un délai d'un mois, à compter de la décision définitive défavorable à la CNDA.

Nature des orientations et sorties				
	2021		2022	
	Nbr de ménages	TAUX	Nbr de ménages	TAUX
Logement	6	8 %	5	6 %
Départ volontaire	27	38 %	38	47 %
Reconduite	3	4 %	4	5 %
Retour au pays	11	15 %	6	7 %
Réorientation vers un autre dispositif	23	32 %	25	31 %
Autre (décès, exclusion...)	2	3 %	3	4 %
Total	72	100 %	81	100 %

A Noter qu'une personne, prise en charge par le service, est décédée en 2022.

Les publics déboutés du droit d'asile

Globalement, le nombre de personnes déboutées au sein du dispositif est important (30% en moyenne). Cette situation peut s'expliquer par plusieurs facteurs,

- L'origine des personnes accueillies, majoritairement de pays inscrits sur la liste des pays sûrs. Aussi, le taux de protection de ce public est très faible, les procédures de demande d'asile peuvent aboutir rapidement (procédures accélérées) et les rejets sur ordonnance à la CNDA ne sont pas rares.
- En raison de la proximité avec le CHU et d'une offre de soins conséquente à Nancy, un grand nombre de personnes accueillies présente des problèmes de santé importants et ces publics, vulnérables, se maintiennent au sein des dispositifs. La majorité d'entre eux n'obtiendront pas de protection dans le cadre de l'asile. Certains peuvent obtenir une autorisation provisoire de séjour, au regard de la santé. Cette situation régularise leur droit au séjour mais ne leur donne accès à aucune ressource. Aussi, certains sont dans l'incapacité d'exercer une activité professionnelle. Aussi, pour ce public, les perspectives de sortie sont minces. Les demandes de réorientation auprès du SIAO pour ce public vulnérable sont systématiques en 2022. Cependant, faute de droits adéquats, les orientations sont rares.

Dès lors que les personnes sont déboutées du droit d'asile ou que les « dublinés » sont déclarés en fuite par la Préfecture, elles sont considérées en présence induite et font l'objet de rencontres avec le chef de service. Ce dernier, conformément aux dispositions réglementaires, les informe qu'elles doivent quitter le dispositif sous un délai d'un mois, au regard de la fin d'arrêt des CMA et qu'il est possible de solliciter une aide au retour volontaire.

En cas de maintien, les notifications de maintien sont ensuite transmises aux autorités compétentes (OFII et Préfecture). Les ménages sont également informés qu'aucune aide financière ne sera désormais octroyée sous forme monétaire et que l'accompagnement social global prend fin.

Aussi, la préfecture peut recourir à un Référé Mesures Utiles auprès du Tribunal Administratif, après l'envoi d'une mise en demeure aux personnes concernées, afin d'engager une mesure d'expulsion du dispositif avec un recours possible aux forces de l'ordre, si le tribunal confirme le bien-fondé de cette mesure.

La question du nombre de personnes déboutées reste toujours un indicateur scruté afin d'évaluer la fluidité des dispositifs.

Parmi les ménages déboutés sortis du dispositif en 2022,

- 6 ménages (14 personnes), toutes de nationalité albanaise, ont bénéficié d'une mesure d'aide au retour volontaire. 2 ménages ont été orientés en CPAR avant la mise en œuvre de la mesure.
- 4 ménages ont été reconduits. Un homme seul dans son pays d'origine en Géorgie. Trois familles suite à une réadmission dans le cadre de la procédure DUBLIN.

- 18 ménages (42 personnes) ont quitté volontairement le service, avant la mise en œuvre d'une procédure d'exclusion.
- 1 personne a quitté le dispositif suite à un mariage avec une ressortissante française
- 1 homme de 18 ans a été incarcéré
- 4 ménages ont été réorientés vers un autre dispositif (15 personnes),

2 ménages (9 personnes) à la MADA

1 ménage (4 personnes) en CHRS. A noter que la mère de famille était bénéficiaire d'un titre de séjour en tant que conjoint de bénéficiaire d'une protection internationale.

1 ménage (2 personnes) en HUAS

A noter également que l'OFII peut réorienter les personnes placées sous procédures DUBLIN dans un PRAHDA. En général, cette situation intervient dès lors qu'il y a un accord de réadmission. 2 ménages ont été concernés en 2022.

Aussi, certaines personnes déboutées ont pu bénéficier d'un titre de séjour, principalement des APS au regard de la santé. Un homme isolé a pu obtenir une Carte de séjour temporaire au titre du travail.

Bien que l'accompagnement social s'arrête dès lors que les personnes sont déboutées, des prestations minimales sont cependant maintenues pour ce public.

- ⇒ Accompagnement social minoré, visites à domicile amoindries
- ⇒ Maintien des droits primaires (santé, scolarité)
- ⇒ Fonction de veille sur le parcours de soins et l'état de santé pour les publics les plus fragiles et orientation vers les partenaires médicaux et paramédicaux afin d'éviter toute détérioration de l'état de santé général et risque de décompensation
- ⇒ Orientation des personnes souhaitant engager une demande de réexamen de leur procédure d'asile
- ⇒ Orientation des personnes vers les associations caritatives pour l'aide alimentaire, introduction d'AFEV si nécessaire
- ⇒ Distribution de produits d'hygiène, de lait en poudre et couches pour les familles d'enfants en bas âge, deux fois par mois
- ⇒ Orientation vers les associations culturelles et sportives et participation aux actions collectives organisée par le service
- ⇒ Assurer une veille concernant la protection de l'enfance et les risques de violences intrafamiliales.

Les bénéficiaires d'une protection internationale

L'accompagnement des bénéficiaires d'une protection internationale est nécessaire pour permettre des sorties positives dans des délais raisonnables et ainsi renforcer la fluidité du dispositif. De nombreux dispositifs existent en faveur de ce public. L'accompagnement et l'orientation de ce public requièrent une technicité, des connaissances régulièrement actualisées et un partenariat important de la part des équipes éducatives.

Au total, en 2022, 45 ménages ont obtenu une protection internationale, contre 16 ménages en 2021. En ce qui concerne les orientations,

19 ménages ont quitté le dispositif en 2022. Certains ont pu accéder à un logement autonome, d'autres ont été réorientés vers des structures d'hébergement.

- 5 ménages ont pu accéder à un logement, avec un accompagnement dédié dans le cadre de la CTRR ¹³
- 1 personne a quitté le département, pour poursuivre ses études à Lille
- 1 personne a accédé à un FJT ¹⁴
- 4 ménages (9 personnes) ont intégré un CPH ¹⁵
- 2 ménages ont été pris en charge dans un dispositif logement (SIL / LT¹⁶)
- 1 ménage a été orienté en CHRS
- 5 ménages ont intégré un dispositif d'hébergement d'urgence (HUAS, HU IDA¹⁷)

Dès lors qu'un ménage obtient le bénéfice d'une protection internationale, l'orientation vers un logement ou dispositif d'hébergement dédié doit être effective dans un délai de 3 mois, renouvelable une fois (soit 6 mois maximum).

Ce projet d'orientation se matérialise par un entretien avec la chef de service et le travailleur social référent, rapidement après la réponse définitive, avec la signature de la notification de fin de prise en charge. Dans la mesure du possible, le projet d'orientation s'articule autour des souhaits évoqués par la personne. Cependant, certains freins retardent la mise en place d'une orientation effective (manque de places sur les structures dédiées, difficultés dans la mise en place effective des droits, délais importants avant une proposition de logement). Aussi, il est parfois difficile de concilier les souhaits des personnes, l'offre disponible et respect des délais impartis.

Dans ces conditions, il n'est pas rare que les bénéficiaires d'une protection internationale se maintiennent au-delà des six mois prévus entre la notification de la décision et la sortie effective.

Aussi, l'enjeu, pour les travailleurs sociaux, est alors d'accompagner ce projet de manière consensuelle, en prenant en compte l'ensemble des paramètres et en proposant, quand c'est nécessaire, des étapes intermédiaires (accès à l'hébergement notamment). Les personnes souhaitent souvent s'installer au sein de grandes agglomérations (Nancy, Strasbourg, Lyon, Paris ...) et sont parfois réticents à élargir le secteur de recherche. Cependant, l'offre disponible est très faible. Cette situation est d'autant plus vraie pour les publics isolés.

Afin d'envisager plus sereinement les dépenses inhérentes à une entrée en logement (premier loyer, ameublement et/ou cautionnement), les personnes statutaires sont invitées lors des ouvertures de leurs droits RSA et/ou prestations familiales à effectuer une épargne financière. Aussi, un arrêté du 9 février 2022 prévoit la mise en place d'une participation à l'hébergement pour l'ensemble des publics

ayant des ressources supérieures ou égales au montant du RSA. Cette participation sera appliquée au sein du dispositif en 2023, après des concertations inter-associatives et avec la FAS¹⁸ sur ce point, notamment concernant les taux appliqués. Aussi, l'information auprès du public concerné et la rédaction et traduction d'avenants au contrat de séjour est un préalable à la mise en place de cette nouvelle mesure.

Dans le cadre du plan pour le logement d'abord, en lien avec l'évaluation sociale et le degré d'autonomie des ménages relevant d'une protection internationale, les orientations en logement direct ou bail glissant sont privilégiées. Les orientations vers des dispositifs d'hébergement temporaires et transitoires (HUAS, CHRS, LT...) viennent en seconde intention.

Cependant, cette volonté de permettre aux bénéficiaires d'une protection internationale d'accéder au logement dès la sortie de l'HUDA augmente les délais d'orientation. En effet, les délais d'ouverture des droits et d'obtention des titres de séjour retardent la constitution des demandes de logement puisque les dossiers sont souvent au départ incomplet et ne correspondent pas aux attentes des bailleurs. L'enregistrement de la demande de logement social ne peut intervenir qu'au moment où le ménage perçoit la totalité de ses droits au RSA.

En ce qui concerne les personnes pour lesquels un projet d'accès en logement direct est préconisé, leur situation est portée à la connaissance de la CTRR (Commission technique Réfugiés, relogés), qui se tient chaque mois. Un accompagnement dans le cadre de la mission Réfugiés-Relogés est très souvent demandée.

Par ailleurs, chaque demande de logement ou d'hébergement est enregistrée auprès du SIAO (Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation). Les demandes de logement sont ainsi labellisées et les demandes d'hébergement sont mises en lien avec l'offre disponible, en Meurthe-et-Moselle. Dans certains cas, en fonction des projets, les dossiers peuvent également être proposés, via le SIAO¹⁹ 54, aux SIAO du département où la personne souhaite s'installer.

Il est à noter que l'ensemble des professionnels de l'HUDA sont formés à l'utilisation du logiciel SI SIAO. Depuis 2021, l'ensemble des demandes auprès du SIAO sont effectuée via cette plateforme numérique nationale. Aussi, les professionnels ont une attente forte de rencontrer l'équipe du SIAO afin de mieux maîtriser l'ensemble des dispositifs d'hébergement ou d'accompagnement au logement en Meurthe-et-Moselle, afin que les préconisations d'orientation soient au plus près des besoins et du profil des bénéficiaires.

Dans certains cas, en fonction du projet de la personne et de ses besoins, en complément des demandes auprès du SIAO, un dossier auprès de l'OFII peut également être déposé, pour une demande d'admission en CPH (Centre Provisoire d'Hébergement).

Au-delà des enjeux liés à l'accès au logement, l'accompagnement de ce public s'articule également autour de l'autonomie, la maîtrise de la langue et l'accompagnement socio-professionnel,

Dans les mois qui suivent l'obtention d'une protection, la personne bénéficiaire d'une protection internationale signe un Contrat d'Intégration Républicaine (CIR) auprès de l'OFII. Dans le cadre du CIR,

¹³ Comité Technique Réfugiés Relogés

¹⁴ Foyer Jeunes Travailleurs

¹⁵ Centre Provisoire d'Hébergement

¹⁶ Service d'Insertion par le Logement / Logement Temporaire

¹⁷ Hébergement d'Urgence avec Accompagnement social / Hébergement d'Urgence pour publics Issus de la Demande d'Asile

¹⁸ Fédération des Acteurs de la Solidarité

¹⁹ Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation

une formation civique obligatoire est dispensée, ainsi qu'une formation linguistique (après évaluation du niveau de français) pouvant aller jusqu'à 600h.

Le dispositif HOPE, piloté par l'OFII, est très peu sollicité par le public accompagné par le service. En effet, très peu de personnes hébergées répondent aux critères fixés pour pouvoir en bénéficier.

Par ailleurs, dès lors que les droits RSA sont ouverts, le service territorial d'insertion (STI) du Conseil Départemental, mandate une structure qui sera garante du suivi socio-professionnel dans le cadre de la référence unique RSA. Une convention dédiée est mise en place en Meurthe-et-Moselle, la convention SPR (Sécurisation du Parcours Réfugié). L'inscription et les liens avec Pôle Emploi sont engagés dans ce cadre. Les professionnels de l'HUDA travaillent en étroite collaboration avec les professionnels mandatés pour accompagner ce public sur ce volet. Le rapprochement des équipes de l'HUDA et des deux conseillères socio-professionnelles de la mission SPR, qui partagent les mêmes locaux depuis le mois de mai, facilite ce lien.

La mise en place du dispositif AGIR²⁰ est très attendu des équipes, afin qu'ils puissent être soutenu dans l'accompagnement de ce public.

²⁰ Accompagnement global et individualisé des réfugiés

Perspectives et Conclusion

Le déménagement et la réorganisation du service ont marqués un temps fort de l'année 2022.

Aussi, comme c'était déjà le cas en 2021, le numérique a pris une place de plus en plus importante dans le quotidien des professionnels.²¹

Le déploiement de plates-formes numériques par les différentes administrations et organismes s'accompagne de la numérisation des dossiers et démarches en ligne et le développement de logiciels métiers.

Au-delà de la dématérialisation des procédures administratives, les professionnels doivent également utiliser et maîtriser d'autres logiciels métiers (DN@, Logiciel de caisse, office 365 ...). Des compétences numériques sont désormais nécessaires pour accompagner le public de manière efficiente.

Le déploiement de l'accompagnement au numérique, au travers du recrutement d'une conseillère numérique au sein du Pôle Asile fin 2021 a pris du retard en 2022, au regard de la longue absence de cette professionnelle notamment. Les projets devraient reprendre au début de l'année 2023.

Aussi, comme c'était déjà le cas au cours des années précédentes, le nombre de personnes hébergées et accueillies présentant de lourds problèmes de santé est toujours soutenu et impacte considérablement la prise en charge du public.²²

A noter la création du dispositif EMIH²³ en 2022 au sein du Pôle « CHRS et Santé » de l'ARS a permis de présenter plusieurs demandes et obtenir du soutien de professionnels paramédicaux.

Les actions collectives, en faveur du public, ont été nombreuses en 2022. Afin de soutenir et renforcer cette démarche, la création d'un poste de travailleur social chargé des actions collectives au sein du service est envisagée en 2023.

Plusieurs autres projets sont à venir en 2023, comme, par exemple,

- La visite de l'OFPPA et la CNDA à Paris,
- Relancer les rencontres départementales des acteurs de l'asile,
- Maintenir et renforcer des temps d'échanges avec d'autres professionnels du Pôle Asile (au travers de COPIL sur des thématiques transversales par exemple)
- Rencontrer régulièrement les partenaires et développer le réseau
- Poursuite et finalisation du travail de « redimensionnement des missions » et du projet de service
- ...

Avec la reprise importante des flux migratoires, les besoins en capacités d'accueil des dispositifs du DN@ d'adaptation du parc d'hébergement aux besoins et à la typologie du public seront très forts.

Enfin, une nouvelle loi immigration devrait voir le jour en 2023. L'ensemble des professionnels est attentif à cette question et se questionnent sur l'impact de ces nouvelles directives dans l'accueil et l'accompagnement des demandeurs d'asile et publics issus de l'asile.

²¹ Cette question étant transversale, pour l'ensemble des services du pôle Asile, un focus sur ce point est disponible dans le rapport d'activité global du Pôle Asile.

²² Une enquête santé au niveau du pôle asile a été de nouveau déployée en 2022. L'analyse des résultats de cette enquête et question relative à la santé du public en demande d'asile et des incidences dans l'accompagnement social est évoqué dans un focus disponible dans le rapport d'activité global du pôle asile.

²³ Equipe Mobile d'Intervention Hors les Murs

Glossaire

ADA : Allocation pour Demandeur d'Asile
AGIR : Accompagnement Global et Individualisé des Réfugiés
AME : Aide Médicale de l'État
APS : Autorisation provisoire de Séjour
ARV : Aide au Retour Volontaire
ASE : Aide sociale à l'enfance
BPI : Bénéficiaire d'une Protection Internationale
CADA : Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile
CAES : Centre d'Accueil et d'Evaluation Sociale
CAF : Caisse d'Allocations Familiales
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale
CLAT : Centre de Lutte Anti-Tuberculose
CCS : Complémentaire Santé Solidaire
CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CHU : Centre Hospitalier Universitaire
CIO : Centre d'Information et d'Orientation
CIR : Contrat d'Intégration Républicain
CMP : Centre Médico-Psychologique
CNDA : Cour National du Droit d'Asile
COPIL : Comité de Pilotage
CPAM : Caisse primaire d'Assurance Maladie
CPAR : Centre de Préparation au Retour
CPH : Centre Provisoire d'Hébergement
CST : Carte de séjour Temporaire
CTRR : Commission Territoriale Réfugiés Relogés
DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale
DNA : Dispositif National d'Accueil
EMPP : Équipe Mobile Psychiatrie Précarité
FAS : Fédération des Acteurs de la Solidarité
FJT : Foyer Jeunes Travailleurs
FLE : Français Langue Étrangère
GUDA : Guichet Unique des Demandeurs d'Asile
HUAS : Hébergement d'Urgence avec Accompagnement Social
HUDA : Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile
HU-IDA : Hébergement d'Urgence pour les publics Issus de la Demande d'Asile
MADA : Mise à l'Abri des Demandeurs d'Asile
MDPH : Maison Départementale pour les Personnes Handicapées
OFII : Office Français de l'Immigration et l'Intégration
OFPRA : Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides
OQTF : Obligation de Quitter le Territoire Français
PMI : Protection Maternelle Infantile
POS : Pays d'Origine Sûr
PUMA : Protection Universelle Maladie

PRAHDA : Programme d'Accueil et d'Hébergement des Demandeurs d'Asile

PRD : Pôle Régional Dublin

RSA : Revenu de Solidarité Active

SAO : Service d'Accueil et d'Orientation

SIAO : Service Intégré d'Accueil et d'Orientation

SPADA : Structure de Premier Accueil pour Demandeurs d'Asile

STI : Service Territorial d'Insertion

UAUP : Unité d'Accueil des Urgences Psychiatriques